

## Le service en santé qui aide à mieux vivre avec le diabète.

**Le diabète touche aujourd'hui près de 3 millions de personnes en France et connaît une progression très rapide, parfois même qualifiée d'épidémique. Pourtant, la maladie reste assez mal connue. Comment mieux la comprendre et mieux vivre avec elle ? Quel accompagnement pour conserver une bonne qualité de vie ? C'est pour aider les patients à mieux vivre avec leur diabète que l'Assurance Maladie a conçu sophia, un service d'accompagnement qui aide à mieux vivre avec une maladie chronique.**

### Pour mieux vivre au quotidien avec un diabète

Conçu par l'Assurance Maladie, sophia est un service innovant d'accompagnement pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

Proposé dans un premier temps aux personnes ayant un diabète, il apporte une aide, un soutien personnalisé aux patients, en fonction de leurs besoins et de leur état de santé, pour leur permettre de mieux vivre avec leur maladie et d'en limiter les complications. Ce service intervient en relais des recommandations du médecin traitant.

### Un accompagnement régulier

Les personnes adhérant à sophia dans l'Oise bénéficient d'un accompagnement téléphonique par des infirmiers-conseillers en santé sophia, recrutés par l'Assurance Maladie (N° d'appel : 0811 709 709) et reçoivent régulièrement des supports d'information pour mieux connaître la maladie, partager le vécu d'autres patients et l'expérience des professionnels de santé. Ils ont également accès au site [www.ameli-sophia.fr](http://www.ameli-sophia.fr), un espace d'information très complet sur le diabète.

#### Sophia en chiffres :

- **30 356 personnes diabétiques dans l'Oise**
- **7 155 adhérents (23,57%) au programme d'accompagnement dans l'Oise**
- **Un n° d'information dédié: 0811 709 709**
- **Un nombre de personnes traitées qui a doublé en 10 ans**
- **la 1ère affection de longue durée en nombre de patients.**

### Comment bénéficier de ce service en santé ?

Le service en santé « sophia » s'adresse aux personnes majeures, atteintes de diabète de type 1 et 2, prises en charge à 100% par le régime général de l'Assurance Maladie au titre d'une ALD (Affection de Longue Durée).

Les patients éligibles reçoivent un courrier de l'Assurance Maladie les invitant à bénéficier de ce service gratuit, sans engagement et sans incidence sur le niveau de remboursement des patients.

Pour en bénéficier, c'est très simple, il suffit de retourner le bulletin d'inscription joint au courrier d'invitation. Vous avez perdu votre courrier ? Inscrivez-vous directement depuis votre compte ameli sur « ameli.fr ».